



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2026-I-74 - 5.3

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6, R.123-11 et R.123-12
VU le Code pénal, notamment ses articles L.226-13 et L.226-14,
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, articles 6 et 141,
VU la délibération n° 2026 / I / 8 - 5.3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 10, le nombre de membres composant le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, étant entendu que 5 membres sont élus par le Conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire, Présidente,
VU la délibération n° 2026 / I / 9 - 5.3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,
VU l'information de renouvellement des membres nommés du Conseil d'administration du CCAS, établie en date du 9 mars 2026, par voie de publication numérique et d'affichage,
VU la lettre de l'Union départementale des associations familiales du 24 mars 2026 faisant part de l'absence de proposition de candidat,
CONSIDÉRANT l'absence de représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame Brigitte GUYOT, représentant l'association ASAMDTA, œuvrant en direction des personnes handicapées,
- Madame Magali LAJOUX, représentant l'association Les amis du foyer Degommier, œuvrant en faveur des retraités et de personnes âgées,
- Madame Marie-Claire ALLOUIS, représentant le Secours Populaire, intervenant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Bénédicte CARPENTIER, représentant l'association La Caravane du Partage qui met en place des actions d'animation sociale dans la commune,
- Madame Caroline CARNOT, représentant la section locale de l'association VMEH, agissant notamment en direction de l'Ehpad de Cerny,

- Article 2 : Les membres désignés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026.
- Article 3 : Les membres désignés à l'article 1^{er} sont tenus, dans le cadre de leur nomination, au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.
- Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Cerny, le 3 avril 2026
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Chambaret', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERNY' at the top and 'Yvelines' at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.